

Objet : RD - Contrat de ville Engagements quartiers 2030 - Volet QVA (quartiers en veille active)

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmis - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 10

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 112-24 C

objet **RD - Contrat de ville Engagements quartiers 2030 - Volet QVA (quartiers en veille active)**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La partie du nouveau Contrat de ville Engagements quartiers 2030 relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a été approuvée par le Conseil communautaire le 28 mars 2024.

Concernant les communes ayant des QVA, le travail de concertation a été ainsi planifié :

- la nouvelle géographie en veille active a été validée par les communes dans le courant du 1^{er} trimestre 2024,
- le recueil des besoins a été réalisé au début de l'année 2024,
- un temps de travail pour présenter le contenu et valider la partie dédiée aux QVA a été organisé en avril avec les référents techniques et en mai avec les maires et élus concernés.

La partie QVA sera une partie à part entière du Contrat de ville qui sera signée par tous les partenaires avant l'été.

En continuant de soutenir des QVA, Grand Chambéry réaffirme sa volonté de prévenir d'éventuelles dégradations des situations de pauvreté et d'éviter que ces quartiers basculent, à terme, dans la géographie prioritaire. Ce second échelon de l'intervention intercommunale doit permettre de venir en aide à certains quartiers qui concentrent des difficultés sans atteindre les seuils des QPV.

Critères	Méthode retenue par l'Etat pour la révision des « quartiers prioritaires »	Méthode retenue par l'agglomération pour la révision des « quartiers en veille active »
Nombre total d'habitants constant	Nombre constant d'habitants à l'échelle départementale (environ 9700 habitants)	Nombre constant d'habitants à l'échelle de l'agglomération – QPV et QVA confondus (environ 20 500 habitants)
Seuil minimal d'habitants	1000 habitants au minimum par quartier (en continuité géographique)	500 habitants au minimum par quartier (en continuité géographique)
Part des ménages sous le seuil de pauvreté	Moyenne des revenus inférieure à 13 400 € par unité de consommation (60 % du revenu médian du territoire), soit entre 35 et 45 % des habitants sous ce seuil	Un minimum de 15 % des ménages sous ce seuil de 13 400 € par unité de consommation (60 % du revenu médian du territoire)

Le zonage recoupe certains anciens QVA et accueille 3 nouveaux secteurs situés à Chambéry.

9 QVA, répartis dans 7 communes, ont été retenus :

- Chambéry : Mérande-Joppet (1 600 habitants), Covet (750 habitants), faubourg Montmélian (850 habitants),
- La Motte-Servolex : les Chantres (500 habitants),
- Cognin : Poterie-Forgerie (2 700 habitants),
- Jacob-Bellecombette : Corbelet (500 habitants),
- Barberaz : centre-bourg (500 habitants),
- La Ravoire : Val Fleuri (1 750 habitants),
- Barby : Epinette-Clos Gaillard (1 150 habitants).

Les priorités des QVA sont celles des QPV :

- l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours éducatifs, d'insertion et d'autonomie,
- le soutien et l'accompagnement à la parentalité dans l'éducation des enfants,
- la nécessité d'aller vers les habitants les plus éloignés des services publics,
- la promotion du vivre ensemble et de la citoyenneté,
- la prévention de la délinquance,
- la poursuite de l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- l'inscription des habitants dans des parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Le volet QVA s'articulera par ailleurs autour de principes d'actions identifiés dans le volet QPV tels que l'aller vers, la participation des habitants, la promotion de l'égalité et des valeurs de la République, la prévention de la délinquance et la lutte contre le repli sur soi.

Enfin, les modalités de gouvernance et d'évaluation seront déclinées à partir de celles définies pour la partie QPV, et structurées autour d'instances collégiales et décisionnelles associant les différents partenaires du contrat.

Le dispositif transitoire pour les quartiers en veille active qui sortent de la géographie politique de la ville permet de poursuivre l'accompagnement des territoires en 2024 afin qu'ils se préparent à la fin du soutien effectif au 1^{er} janvier 2025. A cette date, la sortie sera définitive pour les communes qui ne répondent plus aux critères définissant les quartiers en veille active, et les nouveaux territoires entreront dans le cadre du Contrat de ville Engagements quartiers 2030.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de ville 2024/2030 dans les départements métropolitains,

Vu la délibération n° 080-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 approuvant le Contrat de ville Engagements quartiers 2030,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 2 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Sabrina Haerinck ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve le volet QVA du Contrat de ville 2024/2030 annexé à la présente délibération,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ce contrat dans sa version définitive, ainsi que toutes autres pièces à intervenir,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à solliciter l'Etat pour le classement en « poches de pauvreté » des périmètres relatifs aux quartiers en veille active, tels que définies dans la circulaire du 31 août 2023.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **112-24 C**

Objet de l'acte :	RD - Contrat de ville Engagements quartiers 2030 - Volet QVA (quartiers en veille active)
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	contrat de ville

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31607H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31607H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet :	jeudi 06 juin 2024